

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2023-03
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-01 VISANT À ÉTABLIR UNE TARIFICATION
APPLICABLE POUR DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA MRC
DE NICOLET-YAMASKA**

Avis public est par la présente donné, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska, que le ***Règlement N° 2023-03 modifiant le règlement 2021-01 visant à établir une tarification applicable pour des biens, service ou activités offerts par la MRC de Nicolet-Yamaska*** a été adopté par le Conseil de la municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska lors de son assemblée du 8 février 2023.

Donné à Nicolet, ce 14 février 2023



Michel Côté, Ph.D.
Directeur général et
Greffier-trésorier